

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 24 mai 2024**

### **I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 16 février 2024**

**VU** l'article L712-2 du Code de l'Éducation ;

**VU** les statuts de l'Université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 16 février 2024.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 16 février.

<b>Effectif Statutaire :</b>	36
<b>Membres en exercice :</b>	36

<b>Quorum :</b>	atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	4
<b>Total :</b>	24

Décompte des votes :

<b>Abstentions :</b>	-
<b>Votants :</b>	24
<b>Blancs ou nuls :</b>	-

<b>Suffrages exprimés :</b>	24
<b>Pour :</b>	24
<b>Contre :</b>	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 28/05/2024

**Le Président de l'Université**



**Éric BLOND**

**DÉLAI DE RECOURS :**

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Université  
d'ORLÉANS**

# Procès-Verbal du Conseil d'administration

---

Séance du 16 février 2024

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-Verbal du 20 octobre 2023
- Approbation du Procès-Verbal du 17 novembre 2023

### **POLITIQUE GENERALE**

1. Présentation du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) de l'université d'Orléans 2024-2026
2. Délibération portant approbation du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2023-2027 de l'université d'Orléans
3. Délibérations relatives au Contrat Interne d'Objectifs et de Moyens (CIOM) de :
  - l'École Universitaire de Kinésithérapie – Centre Val de Loire (EUK CVL)
  - l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Indre
  - l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Orléans
4. Délibération portant approbation de la modification des statuts de l'UFR Sciences et Techniques
5. Délibération relative à la nomination du directeur du « Learning-Lab UO »

### **POLITIQUE SCIENTIFIQUE**

6. Présentation du Laboratoire Interdisciplinaire pour l'Innovation et la Recherche en Santé d'Orléans (LI<sup>2</sup>RSO)
7. Délibération relative au recours à l'instance nationale d'évaluation (CNU Santé) pour expertiser les demandes de prime d'encadrement doctoral et de recherche des personnels hospitalo-universitaires
8. Délibération relative aux tarifs de conférences organisées par le Laboratoire d'Économie d'Orléans

### **AFFAIRES GÉRALES**

9. Délibération relative aux taux horaires des vacations des personnels médicaux et paramédicaux effectuées au sein du Service de Santé Universitaire (SSU)
10. Tableau récapitulatif des conventions signées par le Président entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023

### **QUESTIONS DIVERSES**

<b>Membres du Conseil d'administration :</b>	<b>Présence</b>	<b>Procuration donnée à :</b>
<b>Etudiants</b>		
AUTISSIER Nicolas	Excusé	
<i>RAYMOND Fleur</i>	Excusée	
HAMADA Moineacha	Excusée	
<i>PIERRE-LOUIS Claudel</i>	Excusé	
LECLERC Sasha	Excusée	Représentée par M. BARODINE
<i>GLOMBARD Jérémy</i>	Excusé	
LOHEST Natacha	Excusée	
<i>BARODINE Anaël</i>	Présent	
POLESE Valentin	Excusé	
Siège vacant		
WAZNI Kiara	Excusée	
<i>KOLO Solen</i>	Excusée	
<b>Professeurs et assimilés</b>		
BELLANDO Raphaëlle	Présente	
BLOND Éric	Présent	
BRUAND Ary	Présent	
DESTANDAU Emilie	Excusée	Représentée par M. BRUAND
FISCHER Karin	Excusée	Représentée par M. CLOISEAU
NEDJAI Rachid	Présent	
THANY Steeve	Excusé	
TOUMI Hechmi	Excusé	
<b>Autres EC, enseignants et chercheurs</b>		
CLOISEAU Gilles	Présent	
FONTE Aicha	Présente	
HENRY Laurent	Présent	
LEGOY Corinne	Excusée	Représentée par M. NEDJAI
MATHIEU Nathalie	Présente	
MAUCLAIR Stéphanie	Présente	
PARET Karine	Présente	
ROSTANT Julien	Excusé	Représenté par M. HENRY
<b>Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques</b>		
ALLAUME Pierre-Sylvain	Présent	
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Présente	
BION David	Excusé	Représenté par M. ALLAUME
BOCHE Alexis	Excusé	
COSNEAU Fanny	Présente	
ROIGNOT Amélie	Présente	
<b>Personnalités extérieures</b>		
BESNIER Anne	Présente	
GAIL France Aimée	Excusée	
GRANDJEAN Sylvie	Excusée	
HAMON Ludovic	Excusé	
LABADIE Nadia	Excusée	Représentée par M. MONTILLOT
MALBO Gérard (suppléant)	Excusé	
MONTILLOT Florent	Présent	
OULD Françoise	Présente	
REY Julien	Présent	

**Quorum (début de séance) :**

Nombre de présents : 18

Nombre de procurations : 5

Le quorum est atteint.

**Invités permanents (par ordre alphabétique) :**

Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil académique  
M. ARTUSO, Directeur de cabinet  
M. BONNET, Vice-président de la Commission Recherche  
M. BOYER, Directeur Général du CHUO  
Mme COUILLANDRE, Directrice de l'EUK-CVL  
M. EMILE, Directeur de l'IUT de l'Indre  
M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités  
Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la formation et à la vie étudiante  
M. LAGRANGE, Chargé de mission « Pédagogie innovante »,  
M. LIMET, Directeur de l'IUT d'Orléans  
M. PALLU, Directeur de l'UFR Sciences et Techniques  
Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'administration  
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services  
M. SORNIQUE, Vice-président Etudiants  
M. VIEYRES, Directeur de l'IUT de Bourges

**Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :**

Mme BODUSSEAU, Responsable des services administratifs du Service de Santé Universitaire  
M. BERAUD, Professeur des Universités - Praticien-Hospitalier, Directeur de LIR<sup>2</sup>SO

**Secrétariat de séance assuré par :**

Mme FIEF, assistante de direction  
Mme LAVOYE, assistante de direction

**Rédaction du procès-verbal :**

Mme KRUMHORN, assistante de direction

\*\*\*

La séance démarre à 8h46. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

**Informations générales :**Livraison de la passerelle :

La passerelle a été installée au-dessus du lac ce 14 février 2024. Son accès demeure toutefois temporairement restreint pour des raisons de sécurité. Le remplissage du lac est prévu prochainement, ainsi qu'une opération de reempoisonnement.

Données InserSup :

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a instauré le système d'information InserSup afin de générer et diffuser des données sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur. Ce système croise les informations des diplômés français avec la base de données des salariés en France. Le Président précise que ces données doivent être interprétées avec prudence car la base de données n'inclut ni les diplômés étrangers ni les entrepreneurs. Ainsi, il n'y a pas de données pour le Master en Econométrie et Statistiques Appliquées, majoritairement composé d'étudiants étrangers, ou d'autres masters avec un faible effectif d'étudiants (moins de 20). Ainsi et en tenant compte des autres données et notamment de la forte proportion d'étudiants de moins de 30 ans installés en France, l'Université d'Orléans se classe troisième pour l'insertion professionnelle

salariée en France.

Le Président se félicite de ce succès, attribuable en grande partie au nombre important de mentions de master proposées en apprentissage, formations réputées pour favoriser l'insertion professionnelle. Il met en avant le taux moyen d'insertion à 12 mois qui s'élève à 83,5% et exprime sa gratitude envers les collègues qui ont contribué à ce résultat.

#### Cas d'un étudiant exclu :

Le Président fait référence à la publication de deux articles dans *La République du Centre*, dans lesquels un ancien étudiant se plaignait de harcèlement. Le Président explique avoir contacté le rédacteur en chef du journal pour proposer la publication d'un article visant à rétablir la vérité. Il rappelle que cet étudiant a été exclu de l'Université pour une période de 4 ans en raison de propos homophobes et de menaces proférées à l'encontre d'autres étudiants. Le Président espère que cette demande sera prise en considération et envisage la possibilité d'intenter une action en diffamation contre l'ancien étudiant, voire contre *La République du Centre* qui a publié des titres accusateurs. Il précise également que l'ancien étudiant a perdu son appel contre son exclusion devant le Tribunal Administratif.

#### Laboratoire commun Université d'Orléans - Phinia :

Le Président annonce que l'Université d'Orléans a inauguré le laboratoire Soonly, par l'intermédiaire de son laboratoire Pluridisciplinaire de Recherche en Ingénierie des Systèmes, Mécanique et Énergétique (PRISME) et en partenariat avec l'équipementier Phinia (anciennement BorgWarner). Ce laboratoire se consacre à la recherche sur la combustion de l'hydrogène pour la propulsion des moteurs. Le laboratoire PRISME avait, par ailleurs, précédemment établi un laboratoire commun entre l'Université d'Orléans et Stellantis concernant l'injection dans les moteurs.

#### Direction des Ressources Humaines :

Le Président annonce le recrutement d'une nouvelle Directrice des Ressources Humaines. Mme MOREL, originaire de la préfecture qui entrera en fonction le 2 avril 2024.

#### Séminaire d'établissement :

Le Président fait part de retours positifs concernant le séminaire interne sur la recherche qui s'est tenu le 23 janvier 2024. Ces retours incitent à envisager l'organisation d'un second séminaire thématique avant l'été afin d'approfondir les sujets abordés.

#### Deeptech Tour :

POLYTECH a accueilli le 31 janvier 2024 une étape de la troisième édition du deeptech Tour. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du plan deeptech de l'État, piloté par Bpifrance, visant à promouvoir chaque année l'émergence de start-ups issues des laboratoires de recherche, appelées à devenir les leaders technologiques de demain. L'événement a été marqué par la signature d'un partenariat avec la start-up Carbon Saver, portant sur une licence logicielle destinée à optimiser le positionnement des installations électriques au sein des bâtiments. Le Président souligne les progrès de la Région Centre-Val de Loire en matière d'innovation, de transfert technologique et de création d'entreprises, tout en reconnaissant qu'il reste encore des marges de progression : la Région Centre-Val de Loire se situe, en effet, à la 12ème position sur 13.

#### Mise en place d'un Comité d'Orientation Stratégique (COS) de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) métropolitain :

Le Président expose les discussions très intéressantes entre la Métropole et l'Université d'Orléans destinées à instaurer un COS à l'échelle du territoire métropolitain, au même titre que ce qui est mis en place dans le cadre du COS-ESRI qui rassemble les acteurs de l'enseignement supérieur en Région Centre-Val de Loire. Ce COS rassemblerait ainsi les écoles publiques et privées présentes sur le territoire ainsi que les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les échanges devraient favoriser une meilleure coordination des projets.

Direction du Centre régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) d'Orléans :

Le Président annonce l'arrivée du nouveau Directeur Général du CROUS, M. Mostefa FLIOU. Celui-ci voudrait insuffler une dynamique différente de celle observée ces dernières années. Le Président se réjouit de cette nouvelle nomination et de la volonté manifestée par le nouveau Directeur Général lors de leur rencontre de faire évoluer les relations. Pour témoigner de cette volonté, il a d'ailleurs apporté pour ce premier échange les plans de rénovation pour la restauration de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) Bourgogne ainsi que ceux d'un nouveau tiers-lieu à la Bibliothèque Universitaire (BU) de Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH).

Forum de l'orientation (février 2024) :

Le Président fait un bilan positif de l'évènement. Il relève toutefois quelques aspects à améliorer en terme de communication, notamment.

Annonces du Président de la République :

Le Président indique ne pas disposer d'informations complémentaires concernant les grandes annonces politiques récentes du Président de la République (acte II de l'autonomie...). La question de la simplification a toutefois été abordée lors d'une réunion de France Universités. Il rappelle que l'Université d'Orléans n'est pas partie prenante de l'expérimentation et ne sera donc pas impactée pour le moment.

Arrêtés d'interdiction d'accès aux enceintes et locaux universitaires :

Le Président rapporte deux nouvelles situations.

La première concerne un étudiant en deuxième année de licence de droit qui s'est vu interdire l'accès au campus pour une période d'un mois suite à des propos menaçants et des attitudes problématiques envers les enseignants et d'autres usagers.

La seconde situation concerne une étudiante de l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSUC) ayant adopté des comportements inappropriés et proféré des propos menaçants à de multiples reprises, ce qui lui a également valu une interdiction d'accès au campus pour une durée d'un mois.

Le Président signale qu'aucune question diverse n'a été soumise pour cette réunion du conseil.

A la suite de ces informations, le Président propose de démarrer l'étude des points à l'ordre du jour.

### - Approbation du Procès-Verbal du 20 octobre 2023

Le Président présente le projet de procès-verbal puis s'enquiert des questions et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le procès-verbal du 20 octobre 2023 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

#### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 20 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

### - Approbation du Procès-Verbal du 17 novembre 2023

Le Président présente le projet de procès-verbal puis s'enquiert des questions et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le procès-verbal du 17 novembre 2023 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	3
Total :	23

#### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 17 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

## POLITIQUE GENERALE

### 1. Présentation du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) de l'université d'Orléans 2024-2026

Le Président présente le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) de l'Université d'Orléans 2024-2026. Il rappelle, tout d'abord, que le COMP correspond à la partie du contrat d'établissement sur laquelle s'applique le financement à la performance. Le document n'a malheureusement pas pu être transmis aux administrateurs en amont de la séance, ce qui place le Président dans une situation inconfortable. Le Président explique, en effet, qu'un premier document avait été envoyé en décembre 2023 au Rectorat, puis une réunion a permis d'apporter quelques ajustements complémentaires notamment pour développer davantage les projets en cours. Un nouveau document a été transmis par l'Université au Rectorat le 12 janvier 2024 avant d'être remonté au Ministère. Le COMP étant encore en cours d'étude par le Ministère, aucun vote ne pourra être proposé ce jour. L'Université rencontrera le Ministère le 5 avril 2024 pour échanger sur le contrat pour lequel les derniers arbitrages devraient être fournis avant les congés universitaires. La présentation réalisée ce jour par le Président s'attachera à présenter une version aboutie du COMP qui mettra en avant les ajustements proposés par le Rectorat.

**La présentation est jointe en annexe.**

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert ensuite des remarques et observations des administrateurs.

M. NEJDAI s'étonne que l'Université envisage de développer un système d'information, tandis que d'autres grandes universités ont, quant à elles, opté pour l'achat d'un système décisionnel. Il s'inquiète de l'insuffisance de verrouillage en matière de sécurité informatique et rappelle que l'établissement est la cible de plus de 40 attaques par mois.

Le Président précise aller dans le sens de M. NEDJAI concernant le sujet du Système d'Information Décisionnel (SID) mais souligne néanmoins que l'acquisition de produits externes suppose également des ajustements pour être utilisable. En ce qui concerne la sécurité du système informatique, il reconnaît que le système n'est effectivement pas totalement verrouillé. La possibilité pour de nombreux collègues d'être administrateur de leur propre matériel permet le téléchargement de logiciels, ce qui accentue la situation. Il souligne également le fait que la majorité des attaques se produit via le phishing (technique utilisée par des fraudeurs pour obtenir des informations personnelles en vue d'une usurpation d'identité) ou lors du dépôt de documents (lors des inscriptions, par exemple...).

M. MONTILLOT interroge sur le passage d'un Service de Santé Universitaire (SSU) en un Service de Santé Etudiants (SSE) : est-ce considéré comme un investissement ? M. MONTILLOT ne comprendrait, en effet, pas que cela soit classé en fonctionnement dans la mesure où la véritable problématique réside dans le recrutement de personnels et non pas simplement dans l'obtention de crédits complémentaires.

Le Président précise que ce sujet met en évidence trois problématiques. Il souligne tout d'abord un problème immobilier, caractérisé par une absence ou une insuffisance de bâtiments dans certains endroits : le SSU de l'Université n'est actuellement pas en capacité d'accueillir l'essentiel des étudiants de la Métropole. Il évoque ensuite un manque de ressources financières pour rémunérer le personnel nécessaire. Les moyens dont dispose l'Université d'Orléans sont actuellement jugés insuffisants pour lui permettre de se mettre à niveau. Enfin, la dernière question concerne l'impossibilité de créer un nombre de postes suffisant.

M. MONTILLOT met en avant la proposition qu'il a fait de conventionner avec les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) et les maisons de santé qui existent sur la Métropole afin de trouver une solution globale. Cette approche permettrait de répondre aux problématiques soulevées concernant à la fois l'immobilier et les ressources humaines, tout en réalisant des économies. L'idée serait d'utiliser ces infrastructures existantes tout en prévoyant des horaires dédiés aux étudiants pour des soins non programmés, par exemple.

Le Président précise que le travail de conventionnement est déjà en cours avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur certains sites. La difficulté principale réside dans le nombre important de visites médicales estimé à 14 000 rien que pour l'Université d'Orléans et à environ 20 000 en incluant les autres établissements, ce qui représente des flux très conséquents. De plus, pour les étudiants en santé qui sont confrontés à d'autres problématiques telles que la vaccination, le défi réside moins dans les flux que dans le vivier de professionnels de santé disponible. Des discussions sont en cours avec l'ARS à ce sujet. La question du conventionnement a également été abordée concernant la partie Madeleine. Le dossier avance et nécessite des moyens et le Président se dit ouvert à toute opportunité dans ce domaine.

M. MONTILLOT revient sur la question de la signature et de la visibilité de la stratégie de l'université en terme de communication et propose que le cabinet qui sera en charge du dossier consulte également les partenaires extérieurs. Il suggère de mettre en avant le fait que l'Université doit non seulement mettre en lumière ses domaines d'expertise et d'excellence, mais aussi les incarner. Il prend ainsi l'exemple de François PILLET, avocat et homme politique français membre du Conseil Constitutionnel et ancien maître de conférences à l'UFR DEG et de Michel GAUDIN qui a été Préfet de police et chef de cabinet du Président de la République. M. MONTILLOT fait référence à de nombreux personnalités emblématiques de l'Université d'Orléans qui pourraient contribuer à cette valorisation.

Le Président souligne la difficulté qu'il éprouve actuellement dans l'interprétation du Ministère, interprétation qui semble réduire l'université à un seul domaine d'expertise. Il estime toutefois que cela n'est ni raisonnable, ni réalisable. Il est donc nécessaire pour l'Université de proposer et de construire quelque chose d'un peu différent. En ce qui concerne les question d'image, l'étude doit, bien évidemment, être réalisée en collaboration avec l'ensemble des partenaires afin que le point de vue extérieur soit pris en compte. L'Université se trouve actuellement à l'étape de l'analyse des données.

Mme BESNIER revient sur le passage d'un Service de Santé Universitaire (SSU) en un Service de Santé Etudiants (SSE) et l'ampleur du flux d'étudiants concernés. Elle demande si les écoles privées ont également été sollicitées pour participer financièrement au projet.

Le Président précise que les étudiants de ces écoles ne bénéficient pas, à ce jour, du dispositif en place. Une prise en charge de ces étudiants pourra éventuellement être envisagée lorsque l'Université sera en mesure de le faire. Il précise également qu'un transfert financier devra être envisagé pour ces écoles mais également pour les autres établissements publics ou privés : l'Université ne peut pas assumer seule le budget santé de l'ensemble des établissements. Une solution alternative serait que le Ministère affecte une partie des crédits au SSE. Le Président illustre ses propos en prenant l'exemple de la documentation électronique. Pour Elsevier, par exemple, une allocation est prélevée sur la dotation de chaque université au niveau ministériel puis directement reversée au prestataire. Un système similaire pourrait éventuellement être envisagé pour le SSE.

Mme BESNIER estime qu'une telle orientation des crédits serait difficile à mettre en œuvre pour les lycées dans le cadre des BTS. Mme BESNIER rappelle également que la Région ne finance pas la santé des lycéens, qui est une compétence régionale.

Une nouvelle présentation du COMP revisité sera réalisée suite aux retours du Ministère. Le Président remercie Mme QUILICHINI pour le travail considérable réalisé sur le COMP.

## **2. Délibération portant approbation du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2023-2027 de l'université d'Orléans**

Le Président rappelle d'abord qu'un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) avait été proposé et voté par les administrateurs en 2018-2019. Ce schéma qui avait été transmis au Ministère a cependant été retourné en raison de l'utilisation d'une trame erronée. Pendant ce temps, un dossier de labélisation pour le projet Madeleine était apparu mais avait été stoppé. Un plan de relance avait alors été lancé alors que le SPSI aurait dû être retravaillé après la crise sanitaire. L'Université s'était donc engagée dans ce nouveau dossier, ce qui avait rendu le SPSI incompatible avec les nouveaux projets (notamment la décision de créer une faculté de médecine). L'ensemble du SPSI a, par conséquent, dû être retravaillé par la Vice-présidente du Conseil d'Administration, Mme QUILICHINI. Les grands axes avaient d'ailleurs été présentés aux administrateurs lors d'une séance précédente. Ces éléments avaient ensuite été renvoyés à la direction de l'immobilier de l'État. La version présentée ce jour correspond donc à la version consolidée et validée par le département de l'immobilier de l'État et correspond à une version similaire à celle déjà présentée en novembre.

Le Président propose à Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'Administration, de présenter le projet de Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) de l'université d'Orléans pour la période 2023-2027. Elle est accompagnée, pour ce faire, par M. FATOUX, Directeur du patrimoine immobilier.

### **La présentation est jointe en annexe.**

Suite à cette présentation, le Président remercie Mme QUILICHINI et M. FATOUX ainsi que Mme DIOUX qui a participé à de nombreuses versions de ce document au même titre que l'ensemble de l'équipe de la direction du patrimoine immobilier. Le Président s'enquiert ensuite des remarques et observations des administrateurs.

Le Président rappelle que les administrateurs avaient demandé l'intégration des taux d'occupation de l'Hôtel Dupanloup. Il confirme que ces données sont bien inscrites dans le SPSI et invite les collègues à en prendre connaissance.

Mme MATHIEU interroge sur la finalisation de la reconstruction de l'IUT d'Orléans. Elle soulève des ambiguïtés de rédaction concernant les différentes phases, en particulier l'atelier demi-grand et le remplacement de la rénovation des amphithéâtres de l'IUT par l'utilisation des amphithéâtres de l'UFR Droit-Economie-Gestion (DEG) suite au déménagement sur le site Madeleine. Elle évoque, par ailleurs, les difficultés logistiques et pédagogiques que cette décision entraîne. Mme MATHIEU remarque que la réhabilitation et la création d'un étage dans l'atelier Génie Mécanique et Productique (GMP), qui avait été discutées précédemment, ne sont plus mentionnées dans le schéma. Mme MATHIEU semble comprendre qu'il y a un décalage du projet sur les prochains Contrats de Plan État-Région (CPER) et demande si cela sera également le cas pour l'atelier demi-grand.

Le Président confirme que l'actuel CPER est déjà signé et que les deux tranches mentionnées par Mme MATHIEU ne sont, en effet, pas incluses. Ces tranches, qui étaient initialement prévues dans le cadre du CPER actuel seront finalement discutées dans le cadre de la préparation du prochain CPER.

Mme AUDRY-LEGRAND fait remarquer l'absence du site de Châteauroux dans la liste des sites de l'INSPE mentionnée à la page 8.

Le Président remercie Mme AUDRY-LEGRAND pour cette observation et confirme qu'une correction sera apportée.

M. MONTILLOT revient sur la partie concernant les économies de gaz à effet de serre et met en avant le raccordement au réseau de chaleur urbain. Il rappelle que ces économies sont le fruit de la construction d'une usine biomasse il y a 12 ans, élément crucial pour les économies d'énergie sur le campus de La Source, et souligne son rôle dans la prévention des perturbations liées au gaz "Poutine", avec ses impacts économiques et environnementaux néfastes.

M. MONTILLOT saisit l'occasion de cette intervention pour signaler que les travaux entrepris par la Métropole pour le site Madeleine sur le bâtiment administratif (lot 15 B) ont commencé, et que pour le lot bâtiment étudiants (lot 16), l'appel d'offres débute le 22 février 2024. A cela s'ajoute l'Hôtel Dupanloup et le Château de La Source qui appartiennent à la ville d'Orléans.

Revenant sur la question du gaz à effet de serre, M. NEDJAI interroge sur l'existence d'un référentiel permettant de mesurer le résultat de ces actions.

Mme QUILICHINI rappelle que les émissions de gaz à effet de serre concernent à la fois les bâtiments mais également tout ce qui relève des mobilités.

Mme ROIGNOT, administratrice et chargée de mission sur cette thématique, précise que les mobilités domicile-travail représentent 30% des émissions de gaz à effet de serre. Un travail est actuellement en cours pour promouvoir l'utilisation de modes de déplacements doux lorsque cela est possible. Un bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'établissement semble nécessaire pour disposer de données fiables. L'Université d'Orléans ne dispose à ce jour malheureusement pas des ressources nécessaires pour réaliser ce bilan qui pourrait éventuellement être confié à un prestataire externe.

M. FATOUX rappelle l'existence du décret tertiaire et la nécessité pour les collectivités et établissements publics d'atteindre une réduction de consommation de la partie énergétique d'au moins 60% d'ici 2050. Cet objectif concerne, à la fois, les questions énergétiques mais également les gaz à effet de serre liés à la nature des matériaux utilisés et de leur cycle de vie. Les deux versants existent, en effet, dans le diagnostic. Le Ministère demande désormais ces éléments aux établissements d'enseignement supérieur *via* la base de données référentiel technique. L'Université est en train de développer cette étape, passant des modèles purement théoriques à une mise en pratique, grâce à une instrumentation de plus en plus sophistiquée des bâtiments permettant de collecter et d'exploiter les données de manière scientifique.

M. ALLAUME aborde le sujet des mobilités douces et plus particulièrement les aménagements des itinéraires cyclables. Il indique que les collègues apprécient particulièrement les initiatives mises en place par la Ville et la Métropole en matière de pistes cyclables. Il alerte toutefois sur la problématique des carrefours dangereux, en particulier celui situé près de la centrale d'épuration. Le rapport a, par ailleurs, mis en exergue la nécessité de travailler sur le bâtiment physique-chimie. M. ALLAUME regrette toutefois le manque de communication autour des projets et propose la désignation d'un médiateur ou l'organisation d'une réunion des personnels pour échanger sur ces points. En ce qui concerne les efforts de l'Université en matière de consommation d'énergie et d'isolation des bâtiments, M. ALLAUME suggère de collaborer avec des formations d'excellence en génie civil pour bénéficier de leur expertise. Il évoque enfin les 16 collègues de la Branche d'Activité Professionnelle (BAP) G relative au Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention qui expriment leur incompréhension d'être regroupés dans une même BAP pour des métiers si différents.

Le Président précise que les BAP correspondent à une définition nationale sur laquelle l'Université ne peut intervenir. Concernant le recours aux compétences des étudiants pour soutenir certains projets, le Président précise qu'il s'agit d'étudiants en formation qui doivent garder leur cursus et obtenir leurs diplômes comme une priorité. Il ne leur revient pas de concourir à la réalisation des projets de l'établissement. Le Président rappelle d'ailleurs que le retard des travaux sur la passerelle est attribuable à la demande que ce projet soit réalisé par des étudiants. Il explique que les projets tutorés des étudiants s'inscrivent dans une obligation de moyens et non de résultats. Le fait de demander des résultats aux étudiants supposerait de les rémunérer pour leur travail, ce qui soulèverait d'importantes questions d'ordre éthique. Le Président confirme avoir déjà sollicité les services concernés à la Métropole afin de répondre à la dangerosité du carrefour mentionné par M. ALLAUME.

Mme QUILICHINI ajoute que quelques projets déployés en matière d'économie d'énergie associent les étudiants lors la réalisation de ces opérations par des professionnels. La mise en œuvre des actions de ces projets n'est toutefois pas déléguée aux étudiants qui sont uniquement invités à profiter de cette expérience et à suivre des opérations concrètes. L'IUT de l'Indre a d'ailleurs déposé un projet dans ce sens.

Le Président soumet le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2023-2027 de l'université d'Orléans au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	7
Total :	27

**Décompte des votes :**

Abstentions :	4
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2023-2027 de l'université d'Orléans est adopté.

**3. Délibérations relatives au Contrat Interne d'Objectifs et de Moyens (CIOM) de :**

- l'École Universitaire de Kinésithérapie – Centre Val de Loire (EUK CVL)
- l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Indre
- l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Orléans

Le Président rappelle tout d'abord que les CIOM ont été introduits depuis 2018 pour développer les discussions entre la gouvernance et les directions de composantes. Ces présentations seront ainsi réparties sur plusieurs séances. La séance de ce jour permettra la présentation des CIOM de l'École Universitaire de Kinésithérapie – Centre Val de Loire (EUK CVL), de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Indre et de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Orléans.

Le Président propose tout d'abord à Mme COUILLANDRE de présenter le Contrat Interne d'Objectifs et de Moyens (CIOM) de l'École Universitaire de Kinésithérapie – Centre Val de Loire (EUK CVL).

**La présentation est jointe en annexe.**

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert ensuite des remarques et observations des administrateurs.

M. ALLAUME demande si certains membres du personnel administratif et technique sont affectés à l'EUK-CVL pour des activités techniques et scientifiques liées à la gestion des salles de pratique et du matériel scientifique. Il souhaite également savoir dans quelle mesure un éventuel manque de postes pourrait être comblé à l'avenir.

Mme COUILLANDRE précise qu'un collègue est affecté à cette mission, bien qu'il n'apparaisse pas encore dans les effectifs. Le collègue est, en effet, actuellement rattaché au Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans (CHUO) et mis à disposition à 85% pour l'EUK-CVL et le reste pour l'école de psychomotricité. Mme COUILLANDRE évoque également la présence d'un audiovisueliste chargé de filmer toutes les simulations en santé.

Le Président explique que la charge de travail de l'audiovisueliste avait été répartie à parts égales entre l'EUK-CVL et la faculté de médecine.

Le Président confirme qu'une personne est effectivement affectée à temps plein en médecine, avec un renfort ponctuel du collègue de l'EUK-CVL en cas de besoin.

M. BRUAND interroge sur la suite qui adviendra de ces postes en 2026, une fois la phase d'expérimentation terminée.

Le Président précise qu'il existe politiquement deux orientations possibles : un maintien de l'expérimentation, ou un retour au format des autres écoles de kinésithérapie. L'Université d'Orléans et l'EUK-CVL proposent un format original et unique en France. Le Président se montre optimiste quant à l'efficacité du dispositif actuel et estime que la mise en application du dispositif pour l'universitarisation des formations de pédicures-podologues démontrera cette efficacité. Les autres universitarisations actuellement expérimentées dans d'autres établissements semblent, en effet, très complexes.

Mme COUILLANDRE rappelle qu'à l'époque, il avait été décidé d'opter pour une intégration organique afin de s'intégrer à l'université et de simplifier la gouvernance de l'école. Il est actuellement observé une tendance nationale à revenir en arrière avec le développement d'intégrations plus fonctionnelles et de nombreux accords conventionnels. Mme COUILLANDRE se dit inquiète car elle avait l'impression que l'établissement privilégiait davantage une intégration organique, ce qui n'est pas vraiment le cas. Mme COUILLANDRE est confortée par le fait qu'une autre école de kinésithérapie fait désormais partie d'une université, en l'occurrence celle de Nice depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Président ajoute que l'Université de Nice s'est largement inspirée de l'Université d'Orléans. Il précise également que l'ancienne Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Frédérique VIDAL était d'ailleurs l'ancienne Présidente de l'Université de Nice et de retour à l'Université au terme de ses fonctions lorsque la décision d'expérimenter l'universitarisation de leur école a été prise.

M. BRUAND rappelle que la diplomation constitue un autre marqueur d'intégration et interroge sur la manière dont l'Université a pris en main cette question.

Mme COUILLANDRE précise que le diplôme d'Etat est actuellement délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) et que l'idée est d'instaurer un système qui permettrait la délivrance de ce diplôme par l'Université. Ceci avait été demandé dans les discussions sur l'expérimentation et refusé à l'époque. Cette possibilité apparaît désormais davantage envisageable et pourrait être appliquée d'ici deux ans.

Elle permettrait à l'EUK-CVL d'éviter de devoir constamment prouver à la DREETS que ce qui est proposé est conforme aux exigences de l'ancien dispositif de 2015, comme c'est le cas aujourd'hui.

Le Président ajoute que le Ministère adopte désormais un discours favorable à l'universitarisation, même s'il reconnaît que certaines réticences persistent.

Le Président soumet le Contrat Interne d'Objectifs et de Moyens (CIOM) de l'École Universitaire de Kinésithérapie – Centre Val de Loire (EUK CVL) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

**Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

**→ Vote du Conseil :** le CIOM de l'EUK-CVL est adopté à l'unanimité.

Le Président propose ensuite à M. EMILE de présenter le CIOM de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Indre.

**La présentation est jointe en annexe.**

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert ensuite des remarques et observations des administrateurs.

M. ALLAUME revient sur les parties techniques des projets présentés (panneaux solaires, par exemple) et soulève des questions concernant la répartition du personnel BIATSS et plus particulièrement l'insuffisance de personnel technique qui pourrait avoir un impact négatif sur ces projets.

M. EMILE précise que ces projets sont, à la base, pilotés par la pédagogie c'est-à-dire par des enseignants et enseignants-chercheurs. Le dimensionnement des panneaux photovoltaïques a, par exemple, été conçu au niveau pédagogique, puis l'IUT a sollicité des entreprises de services pour la mise en œuvre. Il y a finalement peu d'interventions de personnels BIATSS sur ce domaine qui nécessite des compétences très spécialisées.

Le Président trouve très intéressant que les travaux menés aient été conçus par les enseignants-chercheurs dans un objectif pédagogique. Cette expérience est d'autant plus intéressante qu'elle permet, de plus, d'améliorer les processus utilisés dans les autres bâtiments.

M. BRUAND revient sur les difficultés évoquées par M. EMILE dans le cadre du Service de Formation Continue (SeFCo) et de l'ingénierie pédagogique et souhaiterait obtenir plus de précisions à ce sujet.

M. EMILE explique qu'un personnel SeFCo était mutualisé depuis plusieurs années entre l'IUT de l'Indre et l'IUT de Bourges.

Le poste n'a cependant pas été renouvelé suite au départ du collègue, engendrant ainsi un phénomène de latence significative. Ce phénomène a été encore davantage compliqué par la restructuration du SeFCo engagée au même moment. L'IUT de l'Indre est, par conséquent, passé d'une quinzaine de stagiaires en formation continue il y a 4 ans à aucun aujourd'hui. M. EMILIE considère cependant qu'il est aujourd'hui plus que fondamental d'engager un travail dans ce sens, notamment au regard de l'évolution des formations proposées.

M. BRUAND demande dans quelle mesure des perspectives d'évolution pourraient être envisagées dans le cadre du CIOM.

Le Président précise que le SeFCo a évolué entre la date de CIOM et aujourd'hui et un personnel est désormais en charge des sites de Châteauroux et de Bourges. Le SeFCo va continuer à évoluer et une réflexion sur la mise en place d'un SeFCo régional est en discussion avec l'Université de Tours.

Le Président soumet le Contrat Interne d'Objectifs et de Moyens (CIOM) de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Indre au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

#### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le CIOM de l'IUT de l'Indre est adopté à l'unanimité.

Le Président invite enfin à M. LIMET de présenter le CIOM de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Orléans.

**La présentation est jointe en annexe.**

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert ensuite des remarques et observations des administrateurs.

M. ALLAUME revient sur les plateformes et notamment les usines pédagogiques 4.0 pour lesquelles une diffusion de l'information est prévue au niveau des lycées et entreprises de la Région. Il souhaite savoir si une communication est également faite à destination des personnels BIATSS de l'établissement qui pourraient être intéressés par ces informations.

M. LIMET précise que l'objectif est effectivement de communiquer au sein de l'université sur ces initiatives, notamment lors des journées portes ouvertes. Le Learning Lab doit également présenter les salles d'innovations pédagogiques pour faire connaître l'ensemble des équipements proposés.

M. BRUAND revient sur le dossier relatif au Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) sur lequel l'établissement s'est extrêmement mobilisé, avec le soutien de la Région. Il évoque également les difficultés rencontrées avec le Rectorat sur ce dossier.

Cette situation est-elle spécifique à Orléans ou les CMQ nationaux présentent-ils des similitudes et quelles projections peut-on en faire ?

Le Président précise que tous les CMQ de la Région Centre-Val de Loire se situent au même niveau d'activité avec une difficulté qui concernait l'articulation Rectorat-Université. Un engagement de changer un certain nombre de choses devrait permettre de redynamiser ces CMQ.

Mme BESNIER rappelle qu'une quarantaine de ces campus est aujourd'hui labellisé « excellence », parmi lesquels figure les trois campus du Centre-Val de Loire : Patrimoines, métiers d'art et tourisme (PatMAT), CosmetoPharma et Transformation numérique (TransNum). Elle précise que le campus PatMAT fonctionne bien grâce à une direction active et des actions concrètes, tandis que CosmetoPharma est en panne depuis plus d'un an, faute de direction, ce qui a considérablement ralenti ses activités. Un nouveau dossier devra donc être constitué pour obtenir une nouvelle labellisation. TransNum est encore au stade initial et risque de rencontrer les mêmes difficultés que CosmetoPharma. Madame BESNIER rappelle que les CMQ sont co-présidés par la Région et le Rectorat, et que la Région sollicite des réunions depuis plusieurs mois, en vain. Il est à espérer que le changement de gestionnaire des CMQ au niveau du Rectorat donnera un nouvel élan à ces projets.

M. MONTILLOT revient sur le campus TransNum. Il rappelle qu'en tant que cofinanceur du projet, la Métropole reçoit très régulièrement les actions et informations sur ce jeune campus prometteur.

Le Président précise que la difficulté au niveau de la direction relève du fait du positionnement structurel du directeur entre deux systèmes distincts (universitaire / éducation nationale), qui fonctionnent de manière totalement différente.

Enfin, le Président soumet le Contrat Interne d'Objectifs et de Moyens (CIOM) de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Orléans au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	7
Total :	27

**Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

**→ Vote du Conseil :** le CIOM de l'IUT d'Orléans est adopté à l'unanimité.

En raison d'une contrainte portée sur l'un des intervenants, le Président propose d'intervertir l'étude des points proposés à l'ordre du jour.

## 5. Délibération relative à la nomination du directeur du « Learning-Lab UO »

Le Président rappelle que cette nomination fait suite à la transformation du Learning Lab en un service commun, transformation votée lors d'une précédente séance. Le Président informe de la volonté du chargé de mission qui avait porté le projet et mis en place les statuts et le nouvel organigramme, Maxime LAGRANGE de poursuivre dans cette voie. Le Président rappelle que la nomination de la direction d'un service commun se fait après avis du Conseil d'Administration puis propose à M. LAGRANGE de se présenter aux administrateurs.

M. LAGRANGE est en poste dans l'établissement depuis 2002 en tant que Professeur Agrégé (PRAG) en mathématiques à l'UFR LLSH et intervient également à l'IUT d'Orléans dans le cadre de plusieurs séances de Travaux Dirigés. M. LAGRANGE était responsable de département pendant 5 ans ainsi que responsable des stages durant 2 ans. M. LAGRANGE a également occupé des fonctions électives au sein du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU, désormais CFVU) et au sein du Conseil d'Administration de l'Université. M. LAGRANGE épaula depuis plus d'un an le Vice-président numérique et a activement participé à la transformation du Learning Lab en un service commun.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert ensuite des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la nomination du directeur du « Learning-Lab UO » au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	6
Total :	25

### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la nomination du directeur du « Learning-Lab UO » est adoptée à l'unanimité.

## POLITIQUE SCIENTIFIQUE

### 6. Présentation du Laboratoire Interdisciplinaire pour l'Innovation et la Recherche en Santé d'Orléans (LI<sup>2</sup>RSO).

Le Président invite Guillaume BERAUD, nouveau Directeur du laboratoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, à présenter le Laboratoire Interdisciplinaire pour l'Innovation et la Recherche en Santé d'Orléans (LI<sup>2</sup>RSO).

**La présentation est jointe en annexe.**

Le Président remercie M. BERAUD pour cette présentation puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. NEDJAI rappelle son expérience au sein de l'Université de Grenoble où il a travaillé autour de l'analyse spatiale afin de déterminer les foyers de la maladie de Charcot à Grenoble, en Ardèche et en Martinique. Il indique qu'une équipe travaille actuellement sur la modélisation spatiale des pesticides à l'échelle des Bassins versants en faisant un maillage pour explorer les relations potentielles entre ce phénomène et diverses pathologies avec une valorisation cartographique assez intéressante. Ce modèle est en train d'être mis en œuvre dans plusieurs hôpitaux à l'échelle de la Région Rhône-Alpes. M. NEDJAI exprime ainsi son intérêt à savoir si le laboratoire entretient des relations avec le département de géographie de l'Université d'Orléans.

M. BERAUD précise qu'il a déjà rencontré des collègues de l'Université d'Orléans en décembre 2023 pour discuter de l'épidémie d'obésité, et qu'il continue à entretenir et développer des relations dans le but de développer de nouveaux projets.

Un échange sur la thématique se poursuit entre M. BERAUD et M. NEDJAI.

M. ALLAUME indique avoir entamé des recherches pour comprendre le fonctionnement des laboratoires en médecine. Ces recherches ont ainsi révélé un besoin en personnels techniques et M. ALLAUME souhaite donc connaître l'avis de M. BERAUD sur les moyens humains nécessaires au laboratoire.

M. BERAUD signale ne pas disposer des compétences techniques nécessaires pour assurer ce fonctionnement. Il confirme que ces compétences nécessitent des postes spécifiques.

Le Président souligne le besoin en personnel administratif pour assurer le bon fonctionnement d'un laboratoire, en plus des enseignants-chercheurs et du personnel technique. L'Université a ainsi prévu d'allouer des postes dans son budget pour accompagner le laboratoire. Il rappelle que l'objectif à court terme pour ce laboratoire, qui est actuellement une structure universitaire, est de conventionner avec le CHUO. Cela permettra également au CHUO de fournir des moyens humains supplémentaires.

Mme OULD demande pourquoi il a été fait référence à Médée et à son magnifique parcours dans la littérature.

M. BERAUD rappelle que Médée est une figure emblématique de la mythologie grecque, une magicienne éprise de Jason, qui l'a aidé à surmonter de nombreux défis pour devenir un héros. Médée est toutefois également connue comme une personne à ne pas contrarier. L'idée est donc d'adopter cette philosophie pour transmettre le message que le laboratoire vise à accompagner les individus vers leur propre "héroïsme", mais que les conséquences d'une trahison peuvent être terribles. M. BERAUD souligne, en effet, le fait que Médée peut être définie comme une tragédie de la vengeance, où celle-ci s'abat sur un homme coupable, à ses yeux, de la plus grande des trahisons : avoir rejeté son amour passionné et l'avoir quittée pour une autre femme.

## **POLITIQUE GENERALE**

### **4. Délibération portant approbation de la modification des statuts de l'UFR Sciences et Techniques**

Le Président propose à Stéphane PALLU, Directeur de l'UFR Sciences et Techniques (ST), de présenter le projet de modification des statuts de l'UFR.

**La présentation est jointe en annexe.**

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert ensuite des remarques et observations des administrateurs.

M. BARODINE demande si les administrateurs pourraient disposer d'une liste des départements.

M. PALLU rappelle la réforme précédente des statuts qui avait inclue le département de formations médicales actuellement administrativement rattaché à l'UFR ST. Il présente les six autres départements existants au sein de l'UFR, à savoir : physique, informatique, mathématiques, chimie, biologie-biochimie et Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

M. MONTILLOT revient sur la formulation de l'article 3 des statuts concernant le département de formations médicales, et suggère de modifier la formulation pour refléter de manière plus significative la création factuelle d'une faculté de médecine à part entière.

Le Président souligne la difficulté liée au fait que l'Université n'a pas encore décidé du nom exact de la future faculté (faculté de médecine, faculté de santé, faculté de sciences médicales...). Il propose donc d'inscrire dans les statuts de l'UFR ST : "en attendant la création d'une faculté de médecine" en 2025. Le Président sollicite l'accord du Directeur de l'UFR ST pour effectuer cette modification.

M. BRUAND exprime le besoin de sécuriser au maximum les décisions afin d'éviter tout report du Conseil d'Administration sur cette question.

M. MONTILLOT ajoute que cette précision n'empêchera pas le Conseil d'Administration d'adopter un nom adéquat.

M. BRUAND évoque également la nécessité de lier les UFR à la recherche, rappelant avoir déjà soulevé ce point lors de la révision des statuts de l'UFR LLSH. Il espère que ce qui est en cours à l'Université d'Orléans, notamment la mise en place et les compétences des pôles thématiques de recherche ainsi que le projet MINERVE, permettra à l'établissement de progresser dans ce domaine. Il déplore que ces éléments ne soient pas suffisamment développés dans les statuts ainsi que l'absence de représentation des laboratoires au sein des conseils d'UFR.

Le Président confirme qu'un positionnement clair n'est pas encore établi. Il ajoute que les statuts de l'UFR ST évolueront certainement dans les années à venir, offrant ainsi l'opportunité de formaliser certains aspects discutés lors du dernier séminaire d'établissement.

Concernant les statuts, M. BRUAND ajoute que le directeur de l'UFR ST évoquait les statuts antérieurs à la fusion STAPS et ST et rappelle que ces statuts dataient de la formation des *collegium*.

Le Président soumet la modification des statuts de l'UFR Sciences et Techniques ainsi corrigés au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	6
Total :	23

**Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la modification des statuts de l'UFR Sciences et Techniques est adoptée à l'unanimité.

## POLITIQUE SCIENTIFIQUE

### 7. Délibération relative au recours à l'instance nationale d'évaluation (CNU Santé) pour expertiser les demandes de prime d'encadrement doctoral et de recherche des personnels hospitalo-universitaires.

Le Président présente le projet de recours à l'instance nationale d'évaluation (CNU Santé) pour expertiser les demandes de prime d'encadrement doctoral et de recherche des personnels hospitalo-universitaires.

M. BONNET souhaite préciser que la Commission Recherche s'est prononcée unanimement sur le principe de solliciter le CNU.

Le Président ajoute que, vu le nombre de collègues hospitalo-universitaires (7), l'établissement ne dispose pas d'une capacité suffisante pour expertiser l'ensemble des dossiers.

Le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le recours à l'instance nationale d'évaluation (CNU Santé) pour expertiser les demandes de prime d'encadrement doctoral et de recherche des personnels hospitalo-universitaires au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	22

**Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le recours à l'instance nationale d'évaluation (CNU Santé) pour expertiser les demandes de prime d'encadrement doctoral et de recherche des personnels hospitalo-universitaires est adopté à l'unanimité.

## 8. Délibération relative aux tarifs de conférences organisées par le Laboratoire d'Économie d'Orléans

Le Président présente le projet de tarifs de conférences organisées par le Laboratoire d'Économie d'Orléans.

Le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet les tarifs de conférences organisées par le Laboratoire d'Économie d'Orléans au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	4
Total :	18

### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	18
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les tarifs de conférences organisées par le Laboratoire d'Économie d'Orléans sont adoptés à l'unanimité.

## AFFAIRES GENERALES

### 9. Délibération relative aux taux horaires des vacations des personnels médicaux et paramédicaux effectuées au sein du Service de Santé Universitaire (SSU)

Le Président présente le projet de taux horaires des vacations des personnels médicaux et paramédicaux effectuées au sein du Service de Santé Universitaire (SSU).

Le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet les taux horaires des vacations des personnels médicaux et paramédicaux effectuées au sein du Service de Santé Universitaire (SSU) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	4
Total :	18

### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	18
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les taux horaires des vacations des personnels médicaux et paramédicaux effectuées au sein du Service de Santé Universitaire (SSU) sont adoptés à l'unanimité.

## **10. Tableau récapitulatif des conventions signées par le Président entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023**

Le Président présente le tableau récapitulatif des conventions signées par le Président entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

**La présentation est jointe en annexe.**

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme PARET souhaite profiter de cette occasion pour aborder la question du conventionnement de l'Université avec les associations sportives et les fédérations. Elle désire attirer l'attention sur les conséquences significatives que cela entraîne, notamment sur l'état des installations sportives, la gestion des plannings d'utilisation et le constat de retrouver ces équipements dans un état peu satisfaisant, et ce malgré les efforts louables du personnel.

Le Président souligne le coût considérable que représentent ces installations pour l'Université et précise qu'il n'existe aucune obligation de renouveler une convention avec une association qui ne respecte pas les installations. Il encourage à signaler tout manquement de ce type au cabinet de la présidence.

Mme PARET confirme l'importance du coût de ces installations et rappelle également la disparition de matériel coûteux due à l'absence de surveillance.

Le Président propose de suivre de près les associations concernées afin d'envoyer un courrier officiel, illustré par des faits concrets, et prendre les mesures nécessaires. En ce qui concerne les plannings, il réaffirme que la priorité d'utilisation revient d'abord aux activités d'enseignement, puis aux associations si les installations sont disponibles. Il insiste sur le fait qu'il ne signera que les documents validés en amont par la composante, et encourage cette dernière à émettre des avis défavorables pour éviter de tels problèmes.

Mme PARET ajoute que la surutilisation des installations peut également entraîner une perte de motivation du personnel.

Le Président demande au Directeur de l'UFR ST de signaler immédiatement, par le biais d'un courrier officiel, toutes les dégradations constatées sur les installations sportives.

M. PALLU soulève toutefois la difficulté de déterminer si les associations sont effectivement responsables de ces dégradations.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Ce point n'a fait l'objet d'aucune discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h19.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND